

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2025-050

Objet : Interdiction d'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage

Date de publication :

21/03/2025

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'en raison de l'alerte de Météo France qui a placé le département de l'Hérault en vigilance orange pour les phénomènes vent et vagues/submersions, à partir de vendredi 21 mars à 14h00 et en vigilance jaune pour le phénomène pluie inondation.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité publique,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation du Stade Gaby Castel et l'accès à ses installations jusqu'à nouvel ordre,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage est interdite à compter de ce jour vendredi 21 mars 2025 et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace toutes autres dispositions prises antérieurement.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à VIAS, le 21 mars 2025



Maire Jordan DARTIER
Maire de Vias